



Le Secrétaire Général du SYNTEF-CFDT,

A

Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des
Ressources Humaines,

Monsieur Bernard BAILBE
Directeur de l'INTEFP,

Paris le jeudi 18 avril 2019,

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Monsieur le Directeur de l'INTEFP,

Nous vous avons interpellé par courrier daté du XX XX 2019 adressé au Directeur des Ressources Humaines, sur la situation de l'INTEFP et des Inspecteurs élèves de la promotion 2018.

A l'occasion du CHSCT-M du 3 avril 2019, nous avons de nouveau exprimé à l'Administration notre forte préoccupation sur les conditions de travail des IET et leur situation au regard de leur couverture par un CHSCT.

Vous nous avez reçus en date du 5 avril 2019. Cet entretien a été l'occasion d'un échange entre le DRH, le DGT adjoint, le Directeur de l'INTEFP et notre syndicat.

A ce jour, nous restons en attente d'une réponse formelle de votre part, notre préoccupation reste entière, nous vous réitérons nos demandes et alertes :

- Le climat délétère qui s'est développé ces dernières semaines à l'INT ne peut plus durer, il porte atteinte à la santé des élèves et des agents, il perturbe le déroulement des études, il fait l'objet d'une médiatisation certes partisane (cf. le dernier article paru dans Médiapart) mais qui donne une image déplorable de l'Inspection du travail.

- Votre projet de mise en place d'une commission d'enquête paritaire « ad hoc » n'est pas à la hauteur de la situation, cette commission ne répondra au mieux qu'à l'urgence sans s'attaquer aux problèmes de fond, elle se heurte à notre connaissance au refus du CHSCT de l'INTEFP et de la promo 2018.

- Il est indispensable que les IET bénéficient d'une véritable instance pérenne de dialogue social en matière de santé et conditions de travail. Le rattachement des IET au CHSCT de l'INT nous paraît la réponse la plus appropriée à cette nécessité, il permettrait de renouer « les fils du dialogue social » et d'examiner plus sereinement les derniers événements.

Sur ce rattachement, nous avons noté votre assentiment de principe.

En revanche nous n'estimons pas adapté, au contraire d'autres organisations syndicales, de faire intervenir le CHSCT-M en qualité d'institution d'appel ou de substitution.

Nous vous demandons désormais d'agir dans les meilleurs délais.

Dans cette urgence, vous devrez néanmoins dépasser les seules réponses de court terme et donner du sens et des repères aux agents. Vous le savez, vous l'avez reconnu, les circonstances actuelles de l'INT ne sont que le reflet de ce qui se passe depuis plusieurs années dans nos services.

Sur cette question du sens, nous avons été stupéfaits de constater lors de nos derniers échanges qu'il n'y avait pas entre vous de réponse commune à la simple question : le code de déontologie de l'Inspection du travail s'applique-t-il aux inspecteurs élèves du travail ?

Cette hésitation révèle, une fois de plus, votre difficulté à assumer un discours clair quant au sens de nos missions et à la neutralité qu'elle implique. Il est à ce titre révélateur que les DIRECCTEs n'ont pas osé déployer en régions les formations à la déontologie alors même qu'un réseau de formateurs avait été mis en place ; les livrets "code de déontologie", dûment imprimés, dorment encore dans leurs cartons d'emballage et n'ont pas été distribués. Tout cela dans l'indifférence générale, dans un climat de résignation managériale.

Les agents ne sont pas dupes, ils perçoivent bien que trop souvent leur hiérarchie a la déontologie honteuse. La neutralité ne serait qu'une vertu triste, le véritable engagement, le seul exaltant, consisterait, comme on peut le lire actuellement dans les médias, à une pratique partielle de nos missions, en faveur des salariés, contre les "patrons".

Pour l'heure, le rattachement des IET au CHSCT de l'INT s'impose dans les meilleurs délais, il répond à la nécessité impérieuse de traiter les questions de conditions de travail et de prouver aux yeux des agents de ce Ministère « l'exemplarité » dont doit faire preuve sa direction.

Je vous prie Messieurs, d'agréer mes salutations distinguées et demeure dans l'attente d'une décision de votre part.

Jérôme Schiavone

Secrétaire Général du
SYNTEF-CFDT